



# LES STRUCTURES D'ENTREPRISES ENGAGÉES

Hackathon A2 - Entrepreneuriat Responsable : Créer une entreprise à impact positif  
Du 18 au 22 Mars 2024 // Directrice Soft Skills, Développement Durable et Carrières



Une entreprise engagée est une entreprise qui **intègre des valeurs et des objectifs sociaux, environnementaux, éthiques, ...** au cœur de sa stratégie et de ses activités. Son engagement va au-delà de la Loi et d'une politique de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Une entreprise engagée peut se distinguer des entreprises classiques **par sa mission, son modèle économique, ses pratiques, ses engagements, etc.**

L'entreprise engagée, quelque soit sa taille, indépendant, micro-entreprises, SU (startup), TPE (Très Petites Entreprises), PME (Petites et Moyennes Entreprises), ETI (Entreprises de Taille Intermédiaires) ou GE (Grandes Entreprises), est une tendance de fond qui doit contribuer à trois objectifs : **sa prospérité économique, la transition écologique et le bien-être de l'humanité.** Elle s'inscrit dans une économie de marché avec une finalité au service de l'homme et de l'environnement, et non l'inverse.



## TABLE DES MATIÈRES

ENTREPRISE A MISSION	4
ENTREPRISE A IMPACT	6
• Les 4 piliers d'une entreprise à impact	7
• Entreprise à impact et entreprise à mission, quelles différences ?	7
ENTREPRISE DE L'ESS (Économie sociale & solidaire)	9
• Entreprise solidaire d'utilité sociale	11



## ENTREPRISE À MISSION

La loi Pacte du 22 mai 2019 (article 176) a permis de faire entrer définitivement les notions « d'intérêt social », « de raison d'être » et « de société à mission » dans le droit positif français.

La société à mission correspond à une qualité ou « label » et n'est en aucun cas une nouvelle structure juridique.

Cette notion désigne les sociétés commerciales qui se fixent un ou plusieurs objectifs sociaux et/ou environnementaux. L'ambition est de concilier l'intérêt des associés et la réalisation d'un objectif plus large d'intérêt général.

Les sociétés qui décident de devenir « entreprises à mission » n'ont plus comme unique volonté la réalisation d'un bénéfice économique, elles souhaitent contribuer aux enjeux sociétaux et environnementaux.

## Voici les différents niveaux

proposés par la Loi Pacte :

Obligatoire pour toutes les entreprises

01

PRISE EN CONSIDÉRATION  
DES ENJEUX SOCIAUX  
ET ENVIRONNEMENTAUX

02

RAISON D'ÊTRE  
(statutaire ou nom)

Pour les entreprises volontaires

03

SOCIÉTÉ À MISSION  
(statutaire)

### *Ressources complémentaires*

<https://www.observatoiredessocietesamission.com>

Vidéo 1'46" : <https://www.youtube.com/watch?v=8GhGYoc5jdg>



# ENTREPRISE À IMPACT

Face aux grands enjeux énergétiques, climatiques et sociaux de notre époque, les entreprises passent à l'action et s'engagent autour de 4 axes stratégiques : le social, l'écologie, le sociétal, le partage du pouvoir et de la valeur. Pour désigner les organisations qui s'inscrivent dans cette dynamique, le monde de l'entrepreneuriat utilise désormais le terme d'entreprise, de société ou de startup à impact.

Si cette notion n'a pas encore de contours juridiques officiels, l'appellation est de plus en plus connue et utilisée dans l'écosystème de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Une entreprise à impact est une entreprise qui intègre dans son modèle économique un impact social et environnemental positif sur la société, il ne s'agit pas seulement d'éviter ou de réduire les impacts négatifs. Ses champs d'application regroupent la gouvernance, les relations fournisseurs, la politique des Ressources Humaines...

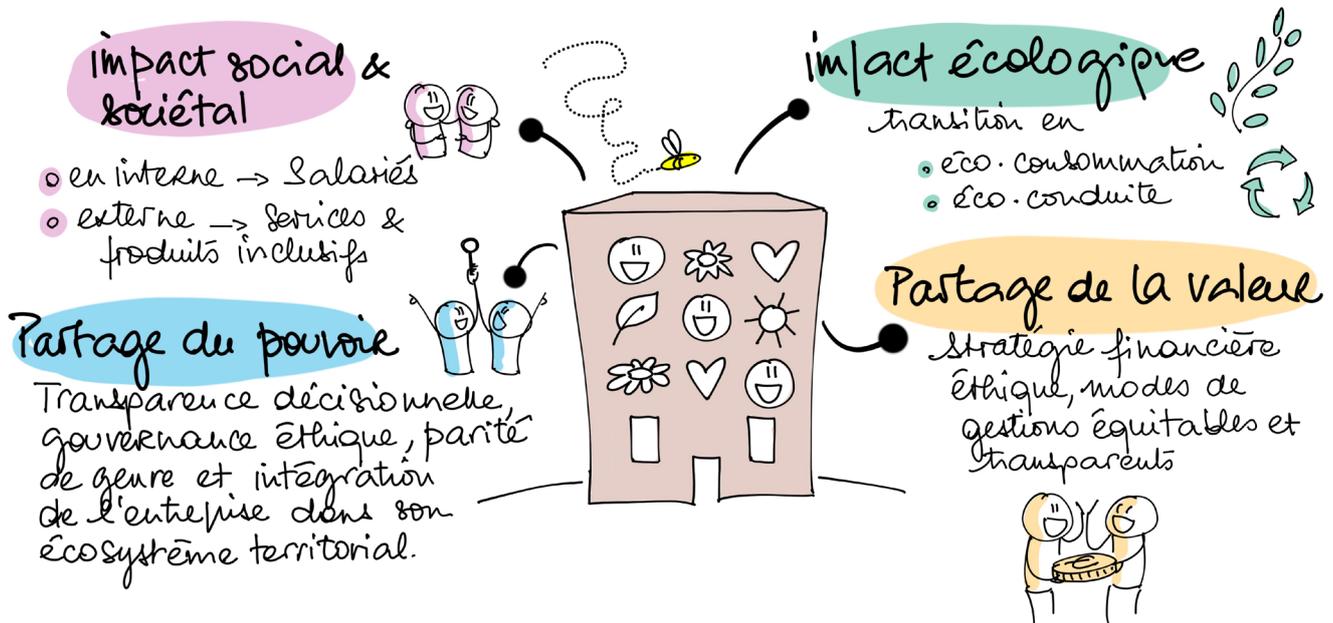
L'essence même de ses activités suit un objectif considéré comme positif. Il peut s'agir d'éducation, de réinsertion, de nouvelles technologies, de santé ou encore de commerce écoresponsable, etc.



## Les 4 piliers

### d'une entreprise à impact

Les entreprises dites « à impact », reposent toutes sur **4 piliers principaux selon le Mouvement Impact France**.



<https://www.impactfrance.eco>

**Vidéo 1'4"** : <https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=30YbIWFGzec>

## Entreprise à impact

### et entreprise à mission, quelles différences ?

L'entreprise à mission intègre dans ses statuts un objectif à vocation sociale et/ou environnementale, qui peut être parfois décorrélé des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Elle prône obligatoirement la contribution au bien commun.

L'approche d'une entreprise à impact est différente car même si son fonctionnement suit des pratiques vertueuses, et exerce une influence positive sur la société, le but qu'elle poursuit n'est pas considéré comme une mission, mais comme faisant partie intégrante de ses activités.

De plus, le statut d'entreprise à mission est encadré juridiquement alors que le statut d'entreprise à impact n'a pour le moment pas de définition juridique officielle.

Finalement, la différence essentielle est que l'entreprise à mission a officiellement inscrit sa mission sociale ou environnementale dans ses statuts, tandis que l'entreprise à impact se concentre sur la création d'un effet positif sans obligation statutaire.

CRITÈRE	ENTREPRISE À IMPACT	ENTREPRISE À MISSION
Cadre juridique	Pas de statut officiel	Statut juridique officiel créé par la loi PACTE de 2019
Formalisation de l'engagement	Déclaration d'intention	Inscription de la mission dans les statuts
Obligation de résultat	Non	Oui, l'entreprise doit rendre compte de l'exécution de sa mission
Contrôle	Auto-évaluation	Évaluation par un organisme indépendant
Exemples	Le groupe « La Poste », Ticket for Change, Make sense	Danone, Patagonia, Botanic

### *Ressources complémentaires*

<https://www.entreprisesamission.org/guide-methodologique-verification-oti/>

<https://www.entreprisesamission.org/wp-content/uploads/2024/02/2eme-version-Guide-methodologique-de-verification-des-societes-a-mission-par-les-OTI-5.pdf>



# ENTREPRISE DE L'ESS (ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE)

Mise en œuvre par des structures aux formes très diverses, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) a acquis un véritable statut juridique avec la loi du 31 juillet 2014.

Le concept d'ESS désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont

réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

Une entreprise de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) est une entreprise qui répond à trois critères cumulatifs :

- Un but autre que le seul partage des bénéfices
- Une gouvernance démocratique
- Et une lucrativité limitée



# LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE L'ESS

## COOPÉRATIVES

De la petite SCOP à la grande banque, 21 000 coopératives contribuent à l'essor de l'ESS.

## MUTUELLES

Santé, prévoyance, ou encore retraite, les mutuelles protègent 38 millions de personnes en France.

## ENTREPRISES SOCIALES

À vocation sociale, sociétale ou environnementale, les entreprises sociales cultivent une lucrativité limitée, mais bien réelle.

## FONDATIONS

1 400 fondations participent à l'Économie Sociale et Solidaire.

## ASSOCIATIONS

Fort de 165 000 associations actives, le secteur emploie 1,8 million de salariés en France.

## Ressources complémentaires

<https://www.ess-france.org/fr/la-liste-des-entreprises-de-less>

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-sociale-et-solidaire>

<https://www.reseau-entreprendre.org>

<https://www.adie.org/>

**Vidéo 3'29"** : <https://www.youtube.com/watch?v=SB-InD04f3U>

Quelles sont les différences entre ESS, entreprise sociale / à impact et entreprise à mission ?

**Vidéo 7'22"** : <https://www.youtube.com/watch?v=Yhr36U47V6M>



## L'agrément

### « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale »

L'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » dit « agrément ESUS » s'inscrit dans le cadre de la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014 ayant pour objectif de créer un écosystème favorable au développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Pour obtenir l'agrément ESUS, il faut faire une demande auprès de la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) du département de l'entreprise (siège social).

Il existe certains critères d'obtentions qui doivent être respectés par l'entreprise :

- Elle doit rechercher un but d'intérêt général ou d'utilité sociale
- Elle doit disposer d'une gouvernance démocratique qui associe les parties prenantes
- Elle doit réinvestir la majorité de ses bénéfices dans l'entreprise afin d'assurer sa pérennité et son développement

L'objectif principal est de motiver les investisseurs privés à participer davantage aux projets des entreprises avec une utilité sociale. Ainsi, leurs investissements ont un autre but que le profit, et ils participeront à la création d'un environnement encourageant

le développement des entreprises solidaires. Pour inciter les investisseurs à participer à ce développement, ils bénéficient d'une fiscalité avantageuse avec des réductions d'impôts.

### Ressources complémentaires

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/agrement-entreprise-solidaire-utilite-sociale-ess>

<https://www.novethic.fr/lexique/detail/esus.html>

### Entreprises

#### Enercoop

<https://www.enercoop.fr>

#### Théâtre désaccordé

<http://www.desaccorde.org>

#### Recyc'la vie

<https://www.label-emmaus.co/fr/nos-boutiques/recyc-la-vie/?fbclid=IwARINC9vqzLeS4j5ZiJ2uP2bPy2tf0gFYqqOEXIOh6OojBeEKcTVTd5eMXro>

